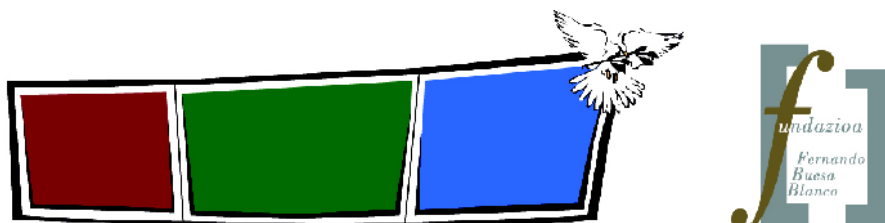


# 1° CONCOURS INTERNATIONAL « LA BANDE DESSINÉE POUR LES DROITS DE L'HOMME » .



## BASES

La FONDATION FERNANDO BUESA BLANCO FUNDAZIOA organise le premier concours « LA BANDE DESSINÉE POUR LES DROITS DE L'HOMME » à caractère bisannuel et international.

Les dessinateurs devront envoyer un maximum de trois oeuvres graphiques, chacune composée d'une planche de un à trois dessins, concernant exclusivement l'un des trente articles de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

### 1. PARTICIPANTS

Seront acceptées toutes les candidatures sans limite d'âge. **Chaque participant devra présenter un maximum de trois oeuvres graphiques** au concours *La bande dessinée pour les Droits de l'Homme* de la FONDATION FERNANDO BUESA BLANCO FUNDAZIOA.

### 2. CONTENUS

Sera tout particulièrement apprécié le sens constructif, positif et critique des oeuvres graphiques présentées au concours.

### 3. MODALITE ET FORMAT

Les scènes et les personnages devront être de création propre et inédite. Le travail pourra être réalisé en blanc et noir ou en couleur. Les oeuvres graphiques s'étendront sur une seule page sans dépasser le format 800 x 600 pixels, avec une résolution minimale de 72 pixels par pouce.

#### **4. LANGUES**

En dehors de la langue espagnole et de l'euskera, seront admises des oeuvres graphiques sans commentaire d'artistes de tout autre environnement linguistique et géographique.

#### **5. PRESENTATION**

Les participants devront envoyer un courriel mentionnant leurs nom et prénom, adresse, numéro de document d'identité, numéro de téléphone de contact. Ils devront envoyer ce courriel en incluant le dossier de l'oeuvre graphique en pièce jointe au format JPG.

#### **6. DELAI DE PRESENTATION**

Les oeuvres ainsi que les données de l'auteur devront être envoyés, par courrier électronique exclusivement, à **fbuesadh@yahoo.es** avant le 31 décembre 2010.

#### **7. EXPOSITION**

La FONDATION FERNANDO BUESA BLANCO FUNDAZIOA procédera à une diffusion publique des travaux présentés. Les expositions des oeuvres, virtuelles ou graphiques, n'impliqueront aucun avantage pécuniaire pour les auteurs des illustrations.

#### **8. PRIX**

La dotation du prix *La bande dessinée pour les Droits de l'Homme* s'élève à 5.000 euros et comprend cinq prix : 1er prix: 1.500 euros. 2e prix: 1.200 euros. 3e prix: 1.000 euros. 4e prix: 800 euros. 5e prix: 500 euros.

#### **9. JURY**

Un jury qualifié désignera les meilleures oeuvres. Les prix seront attribués courant mars 2011.

#### **10. RECEPTION DES OEUVRES**

Une participation inférieure à 60 artistes supposera l'attribution d'un seul prix d'un montant de 2.000 euros au meilleur travail reçu.

#### **11. UNE AUTRE PRECISION**

La participation au concours implique l'acceptation de ce règlement, et de la diffusion, même partielle, des oeuvres graphiques représentées, par le biais des supports de communication de la Fondation, et toujours en relation avec le déroulement du concours lui-même.